



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PERIGNAT-ES-ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Maire.

**Date de convocation** : Vendredi 10 octobre 2025

**Nombre de Conseillers :**

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 19 | - Votants : 15 |
| - Présents : 12    | - Absents : 7  |
| - Représentés : 3  |                |

**Présents** : Jean-Pierre BUCHE ; Bernard LEON ; Colette HENRION ; Raphaël AMENTA ; Catherine GRENOUILLOUX ; Solange MOSNIER ; Marie-Angèle RAMOS ; Virgil DA SILVA ; Didier GOURMELEN ; Alain DEGRENON ; Louis VIVIER ; Michel CREPEL.

**Absents** : Kevin GAUTREAU ; Virginie VINATIER ; Fanny OLLIER ; Céline LAMY ; Fanny BLANC ; Christelle PACHECO ; Stéphane BELLUN.

**Procurations** : Kevin GAUTREAU à Raphaël AMENTA ; Fanny OLLIER à Catherine GRENOUILLOUX ; Christelle PACHECO à Michel CREPEL.

Solange MOSNIER a été nommée secrétaire de séance.

2025/76

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER APPEL A PROJET « ATTRACTIVITE »**

Monsieur le Maire présente le contenu de l'Appel A Projet « Attractivité ». Celui-ci peut correspondre aux premières actions engagées en perspective du début du mandat municipal prochain à savoir construire collectivement une vision positive et partagée de l'avenir de la commune, un cap commun vers « Pérignat 2035 ».

Cette démarche comprendrait :

- Des ateliers participatifs ouverts en premier lieu aux élus mais aussi aux habitants de la commune
- Deux événements artistiques, issus de résidences de création :
  - une en spectacle vivant, pour mettre en scène le récit collectif né des ateliers,
  - une en arts visuels, pour donner une forme durable et visible à cette vision commune.
- Deux stages de six mois en communication, consacrés à :
  - la réalisation d'une enquête qualitative sur les modes de communication les plus adaptés aux habitants (supports, usages, attentes),
  - la modernisation des outils de communication communale : refonte du site internet, création d'un agenda partagé, amélioration de la lisibilité et de la cohérence des supports.
- Une coordination globale assurée par un agent communal, chargé d'animer la commission prospective et de structurer la méthode et les résultats de l'expérimentation.

Le projet donnera lieu à un livrable final, destiné à partager et prolonger les récits et initiatives issus de cette démarche collective.

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours contre la Présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Puy-de-Dôme,
- date de sa publication et/ou de sa notification,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le montant prévisionnel des dépenses se répartit comme indiqué dans le tableau suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Ateliers accompagnement à la mise en récit du territoire	9 000.00 €	Financement LEADER Appel A Projet Attractivité25	29 791,20 €
Mise en forme artistique du récit en spectacle vivant	3 400.00 €	Autofinancement	7 447,80 €
Mise en forme artistique en arts visuels	3 400.00 €		
Stagiaire méthode de communication auprès des habitants – 6 mois	3 600.00 €		
Stagiaire communication numérique – 6 mois	3 600.00 €		
Temps de travail de coordination 20% d'ETP et couts indirects	14 239.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>37 239.00 €</b>		<b>37 239.00 €</b>

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER AAP Attractivité25 auprès de l'Europe afin de réaliser ce projet.

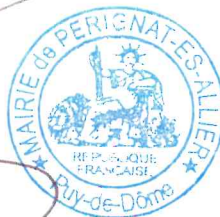
Le Conseil Municipal,

- Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention,
- Approuve le plan de financement pour le projet « Attractivité » tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite une subvention à hauteur de 29 791.20 € auprès de l'Europe dans le cadre du LEADER AAP Attractivité25,
- Approuve la prise en charge des coûts financiers liés à ce projet après subvention,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier, le jour, mois, an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme

Le Maire

Jean-Pierre BUCHE



La secrétaire de séance

Solange MOSNIER



Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours contre la Présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Puy-de-Dôme,
- date de sa publication et/ou de sa notification,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.